

I. Organisation générale de l'enseignement.

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **28 (1929)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que par la nécessité de briser assez complètement avec la tradition. Les professeurs de la génération actuelle, handicapés par leurs traditions, n'arriveront peut-être pas à trouver le début d'une solution; mais ils ont certainement conscience du besoin qui s'impose et les discussions et les expériences des quelques années qui vont venir constitueront sans doute un chapitre intéressant dans l'histoire de l'enseignement des mathématiques.

HOLLANDE

Par le Dr D. J. E. SCHREK (Utrecht)

INTRODUCTION.

L'idée de la sous-commission américaine de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique d'étudier les changements survenus dans l'enseignement mathématique des divers pays depuis 1910 a été des plus heureuses. En effet, des modifications plus ou moins importantes ont eu lieu presque partout. Je tâcherai d'esquisser en quelques pages l'état actuel en Hollande, ce qui est d'autant plus urgent que le rapport de la sous-commission hollandaise¹ est aujourd'hui tout à fait suranné. Il en est de même de quelques publications américaines en tant qu'elles concernent la Hollande. Une description plus récente a été insérée dans la revue américaine *Mathematics Teacher*².

I. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT.

Afin de se rendre compte du rôle des mathématiques dans l'enseignement des Pays-Bas, on fera bien d'étudier d'abord un peu les différents types d'écoles de ce pays. L'*enseignement primaire*, destiné aux enfants de 6 à 12 ans et obligatoire, se donne aux « *Lagere Scholen* » (écoles primaires), qui ont 6 ou 7 classes. Parfois, une série de trois ou quatre classes supplémentaires est attachée à une école primaire, l'ensemble constituant une école primaire supérieure, où les mathématiques et les langues vivantes sont enseignées. Ces écoles, dont la fréquentation n'est pas obligatoire, sont elles aussi considérées comme élémentaires.

¹ *Rapport sur l'Enseignement mathématique dans les Pays-Bas*, publié par la sous-commission nationale de la C. I. de l'E. M. Delft. Waltman. 1911.

² D. J. E. SCHREK, The teaching of secondary mathematics in Holland. *Mathematics Teacher*, vol. XIX (1926), pp. 329-342.

Les *écoles secondaires* comprennent deux types principaux assez différents: les gymnases et les écoles nommées « Hoogere Burger-scholen », ordinairement indiquées comme « H.B.S. ». Ce nom, qui signifie littéralement: « école supérieure à l'usage des citoyens », date de 1863, l'an où le Ministre THORBECKE créa l'enseignement secondaire moderne des Pays-Bas.

Les gymnases (cours de six années) sont les établissements de l'enseignement classique, les langues classiques y jouant un rôle important. Les deux classes supérieures sont divisées en deux sections, la section A, où les études gréco-latines et historiques prédominent et la section B, où prévalent les sciences exactes et naturelles. Le H.B.S. a ordinairement un cours de cinq années, l'enseignement y est moderne et ne comprend ni le latin, ni le grec. D'autre part, les langues vivantes et les sciences exactes et naturelles y sont sérieusement étudiées. Les H.B.S. d'un cours de trois années, autrefois nombreux dans les petites villes de province, ont été transformées pour la plupart en établissements complets et ne se trouvent actuellement que dans quelques grandes villes. Dans ce cas, on les a souvent complétées en y attachant des classes supplémentaires, où les sciences commerciales sont enseignées. C'est de ces écoles qu'un type nouveau de H.B.S a pris son origine, la H.B.S. A. ou H.B.S. « littéraire-économique », type récent et pas encore tout à fait stable. Ces écoles aussi ont un cours de cinq années, comme la H.B.S.B., le type ancien, la H.B.S. « mathématique de THORBECKE. Les H.B.S. A et B existent soit séparées, soit combinées dans un même établissement.

Il faut remarquer qu'une école avec latin et sans grec, que l'on pourrait comparer au Realgymnasium en Allemagne ou à la section A des lycées et collèges français, n'existe pas en Hollande jusqu'ici. En général, les écoles sont coéducatives, toutefois, il existe des écoles réservées aux jeunes filles.

Quant au but que se propose l'enseignement, celui des gymnases est et a toujours été la préparation aux universités et académies. Les H.B.S., au contraire, étaient au début, d'après les paroles du fondateur THORBECKE lui-même, destinées à tous ceux qui, ayant parcouru l'école primaire, veulent acquérir les connaissances plus étendues et la culture générale qu'exigent les divers emplois de la société. Cet enseignement moderne cependant a prouvé être aussi une bonne préparation aux études techniques, scientifiques et médicales, de sorte que le diplôme de fin d'études de la H.B.S. autorise le porteur à se présenter aux examens universitaires correspondants.

Celui qui étudie le système scolaire hollandais ne manquera pas d'y rencontrer le terme « lycée ». Qu'est-ce que c'est qu'un lycée ? Tout d'abord: le mot n'a ni la signification française, ni celle que les Allemands y ajoutent en désignant par lui une école secondaire pour jeunes filles. Le lycée hollandais n'est qu'une combinaison d'un gymnase et d'une H.B.S., les horaires étant modifiés de telle manière

que les deux classes inférieures sont en commun. On pourrait donc les comparer aux Reformanstalten allemands. Remarquons encore que la loi *permet* seulement cette combinaison, mais ne la prescrit pas. En effet, une réorganisation définitive de l'enseignement secondaire en Hollande reste encore en plan.

La Hollande possède trois universités de l'Etat (à Leyde, Utrecht et Groningue), une université communale (à Amsterdam) et deux universités libres (une protestante à Amsterdam et une catholique romaine à Nimègue). En général, une université a cinq facultés (théologie, droit, lettres, médecine et sciences); en outre, quelques universités ont une sixième faculté (médecine vétérinaire à Utrecht, études commerciales à l'université communale d'Amsterdam), tandis qu'aux universités libres manquent les facultés de médecine et de sciences. L'académie technique est à Delft, celle d'agriculture et d'horticulture à Wageningen et, enfin, Rotterdam et Tilburg sont le siège d'une académie de commerce.

II. L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE CONTEMPORAIN.

Dans ce deuxième chapitre je traiterai le sujet proprement dit de cet article, l'enseignement mathématique depuis 1910, en m'étendant un peu sur l'enseignement secondaire. Sur ce dernier, le but principal de ma contribution, un troisième chapitre entrera encore plus en détails.

1. *Enseignement primaire.* — D'après les renseignements, qu'on a bien voulu me donner, l'enseignement des mathématiques à l'école primaire (c'est-à-dire de l'arithmétique) n'a pas changé depuis 1910, ni au point de vue méthodologique, ni en matière. On ne peut mentionner que quelques modifications, d'ailleurs sans importance, dans l'examen final de l'école primaire supérieure.

2. *Enseignement secondaire.* — Beaucoup plus importants sont les changements survenus dans l'enseignement mathématique des écoles secondaires. Quant aux gymnases, jusqu'en 1919 l'Arrêté Royal de 1887 y était en vigueur; depuis un nouvel Arrêté a modifié les programmes. Afin de montrer plus clairement les différences je laisse suivre les programmes de 1887 et de 1919, l'un à côté de l'autre:

Cours ancien.

Arithmétique et algèbre: Dans les quatre classes inférieures, opérations sur les nombres et les expressions algébriques entiers et fractionnaires, divisibilité des nombres, le *système métrique*, proportions, équations du

Cours actuel.

Arithmétique et algèbre: Dans les quatre classes inférieures, opérations sur les nombres et les expressions algébriques entiers et fractionnaires, divisibilité des nombres, proportions, équations du premier degré